

Les droits de l'enfant

Livret rédigé par l'Unicef
pour les concours Archimède



Avoir une identité, une famille, apprendre, manger, se soigner, : tout cela nous semble bien naturel ! Et pourtant, 9 millions d'enfants meurent, chaque année, dans le monde, avant leur cinquième anniversaire, tous les ans, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées, 101 millions d'enfants ne sont pas scolarisés...

Même si des progrès ont été réalisés dans différents domaines, les droits des enfants ne sont toujours pas respectés !

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989, **la Convention internationale des droits de l'enfant** (CIDE) est pourtant le traité international le plus largement ratifié de l'histoire. Nous fêtons chaque année son anniversaire le 20 novembre et en 2009, la CIDE a eu 20 ans !

À cette occasion, il a semblé important à l'Unicef France de sensibiliser les jeunes à la situation des enfants dans le monde et en France, à travers un livret présentant leurs droits fondamentaux.

C'est pour tous les jeunes - les premiers concernés par la CIDE - que ce livret a été réalisé : pour les informer de leurs droits et leur donner envie d'agir et de devenir des citoyens solidaires.



Sommaire

Ce livret est organisé en 3 parties :

● Une 1^{re} partie pour tout savoir sur la CIDE

La reconnaissance de l'enfant	4
La CIDE : définition, principes, histoire	6
L'Unicef et l'application de la CIDE	8
Les droits de l'enfant en France	10
La CIDE simplifiée	11

● Une 2^e partie pour connaître les 5 droits fondamentaux de l'enfant

Le droit à l'identité	12
Le droit à la santé	14
Le droit à l'éducation	16
Le droit à la protection	18
Le droit à la participation	20

● Une 3^e partie pour en savoir plus sur la CIDE

Chiffres et statistiques	
Quiz	22
Témoignages d'enfants	24
Bilan des droits de l'enfant	26
Lexique	28
Réponses au quiz	30
	32

La reconnaissance de l'enfant



► Les droits de l'enfant : un concept récent

Les enfants n'ont pas toujours occupé la place qu'ils occupent actuellement dans notre société. Pendant des siècles, ils ont été exploités, abandonnés, vendus en toute impunité.

La **notion de droit pour les enfants est un concept récent** qui est issu d'une prise de conscience internationale au début du XIX^e siècle (premières lois en France et en Grande-Bretagne contre le travail des enfants). Cependant, il va falloir attendre des siècles pour que l'enfant soit considéré comme un être à part entière.

► Dr Janusz Korczak (1878-1942) : le père des droits de l'enfant

Janusz Korczak, ami des enfants, médecin-pédiatre et écrivain, il a repensé l'éducation et le statut de l'enfant, dès le début du XX^e siècle.

Il fut le premier à affirmer, dans les années 20, les droits spécifiques des enfants et à réclamer pour eux une Charte de la Société des Nations. Ses idées ont beaucoup inspiré la Convention internationale des droits de l'enfant.

La reconnaissance de l'enfant



► La CIDE : une nouvelle conception de l'enfant

La CIDE (1989) pose une nouvelle conception de l'enfant : elle reconnaît que les enfants ont des **besoins spécifiques** et prône **l'intérêt supérieur de l'enfant**. Alors que, pour la plupart des dictionnaires, l'enfant est un « être humain, de la naissance à l'âge de la puberté », la CIDE le définit comme tout individu de moins de 18 ans (article 1), membre d'une famille et d'une communauté et lui reconnaît des droits et des responsabilités en fonction de son âge et de sa maturité.

Retiens bien !

La notion de droit pour les enfants est un concept « récent ». Janusz Korczak fut le premier à affirmer, dans les années 20, les droits spécifiques des enfants et à réclamer pour eux une Charte de la Société des Nations.

La CIDE reconnaît aux enfants des besoins spécifiques qui reposent sur quatre grands principes : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie et le développement de l'enfant, la participation.

La CIDE : définition, principes, histoire



► Définition

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un ensemble de principes et d'obligations universellement reconnus qui affirme que la recherche d'une société juste et pacifique passe avant tout par **le respect des droits de l'enfant**.

► La CIDE est :

- Le traité international le plus largement et le plus rapidement ratifié (193 pays)
- Le 1^{er} texte obligatoire et le seul traité qui reconnaît les droits fondamentaux à l'enfant
- Un cadre de référence moral et juridique

► La CIDE se compose de :

- 54 articles répartis en trois parties
- 2 protocoles additionnels

► La CIDE repose sur 4 grands principes :

- La non-discrimination
- L'intérêt supérieur de l'enfant
- La survie et le développement de l'enfant
- La participation

Retiens bien !

Les adultes doivent respecter et garantir les droits des enfants. La Convention internationale des droits de l'enfant est le traité relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié de l'histoire (193 États). Elle a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989. En la ratifiant, les États s'engagent à respecter une liste d'obligations contraignantes envers leurs enfants. Elle comprend 54 articles qui définissent l'ensemble des droits de l'enfant.

La CIDE : définition, principes, histoire



► Un peu d'histoire...

- **Début 19^e siècle** : premières lois en France et en Grande Bretagne contre le travail des enfants.
- **1920-1942** : le Dr Janusz Korczak défend les droits de l'enfant et réclame pour eux une charte de la SDN.
- **1924** : Déclaration de Genève.
- **1946** : Création de l'UNICEF.
- **1959** : Déclaration des droits de l'enfant.
- **1979** : Année internationale de l'enfant.
- **1989** : Convention internationale des droits de l'enfant.
- **1990** : Sommet mondial pour l'enfance à New York.
- **2000** : 2 protocoles facultatifs sont ajoutés à la CIDE (concernant le trafic d'enfants, la prostitution infantile, la pornographie infantile et l'implication d'enfants dans des conflits armés). Ils entreront en vigueur en 2002.
- **2002** : Forum des enfants (session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies).
- **2007** : Sommet « Un monde digne des enfants + 5 » (bilan mondial sur les droits de l'enfant).
- **2009** : 20^e anniversaire de la CIDE.

L'Unicef et l'application de la CIDE



► L'Unicef et la CIDE

L'Unicef est la seule agence des Nations unies spécifiquement consacrée à l'enfance.

L'article 45 de la CIDE énonce que **l'Unicef est juridiquement tenu de promouvoir et de veiller au respect des droits de l'enfant**. Autrement dit, la Convention internationale des droits de l'enfant est la « colonne vertébrale » de l'Unicef.

► Le Comité des droits de l'enfant

- Il est au cœur du processus de surveillance de l'application de la Convention.
- Il se compose de 18 experts internationaux élus pour un mandat de 4 ans.
- Il surveille l'application de la CIDE.
- Il examine et commente les rapports remis par les États parties 2 ans après la ratification, puis tous les 5 ans.
- Il suit les progrès accomplis.
- Il encourage les États à prendre des mesures spécifiques pour les enfants.
- Il remet un rapport sur ses activités à l'Assemblée générale de l'ONU tous les 2 ans.

Retiens bien !

La CIDE engage la responsabilité des États. En effet, dans presque tous les domaines tels que l'éducation ou la santé, les enfants sont les premiers touchés par l'action ou l'inaction des gouvernements. Dans des situations de conflits armés ou d'urgence, par exemple, les enfants sont toujours les premières victimes. Si les États ne s'engagent pas pour améliorer la situation des enfants, l'avenir de la société est alors menacé.

L'Unicef et l'application de la CIDE



► Pour mener à bien sa mission, l'Unicef mène différentes actions

- L'Unicef **intervient dans plus de 150 pays** en leur apportant son soutien en matière de santé, d'éducation, de protection...
- L'Unicef **coopère avec d'autres organisations internationales et locales** pour mettre en place ses programmes.
- L'Unicef **assiste le Comité des droits de l'enfant** en participant à son expertise grâce à la publication de rapports précis et chiffrés sur la situation des enfants.
- L'Unicef **mène des activités de plaidoyer** pour sensibiliser les États et le grand public à la situation des enfants.
- **En résumé, toutes les actions de l'Unicef ont comme but ultime la reconnaissance et le respect des droits de l'enfant !**

Retiens bien !

Les États doivent soumettre un rapport sur la mise en œuvre de ces droits deux ans après avoir ratifié la CIDE, puis tous les cinq ans, au Comité des droits de l'enfant.

Instauré en 1991 et basé à Genève, ce comité est chargé de surveiller la façon dont les États appliquent la Convention. Pour mener ce travail, 18 experts indépendants examinent et commentent les rapports transmis par les États.

Les droits de l'enfant en France



► La CIDE en France

Après la Suède, la France est le 2^e pays européen à avoir ratifié la CIDE, le 7 août 1990. La convention est entrée en vigueur le 6 septembre 1990 en France.

Depuis 1989, **le 20 novembre, date anniversaire de la CIDE**, est célébré dans de nombreux pays. En France, ce sont des parlementaires qui ont déposé une proposition de loi pour faire du 20 novembre la date anniversaire de des droits de l'enfant.

► Le Défenseur des enfants, un exemple en France

Créée en 2000, c'est une institution de l'État qui intervient en faveur des enfants dont les droits ne sont pas respectés. Nommée par décret du Président de la République pour 6 ans, Dominique Versini occupe cette fonction depuis le 29 juin 2006.

À ce jour, plusieurs dizaines d'États dans le monde ont un «**Défenseur des enfants**». Cette institution est remise en question depuis le mois de septembre 2009 et pourrait être amenée à disparaître.

► L'Unicef et les droits de l'enfant en France

L'Unicef s'implique notamment en France pour :

- les mineurs isolés étrangers ;
- la justice des mineurs ;
- la scolarisation des enfants handicapés ;
- l'aide médico-psychologique apportée aux jeunes ;
- la maltraitance.

La CIDE simplifiée

► Les enfants ont des droits...

- J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité.
- J'ai le droit d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée.
- J'ai le droit d'être protégé des maladies et d'être soigné.
- J'ai le droit d'aller à l'école.
- J'ai le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation.
- J'ai le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir.
- J'ai le droit d'avoir un refuge, d'être secouru.
- J'ai le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.
- J'ai le droit de jouer, danser, chanter.
- J'ai le droit à la liberté de pensée et de religion.
- J'ai le droit d'être écouté des adultes et de donner mon avis sur les choses qui me concernent.



Unicef France, d'après la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (20 novembre 1989).

Retiens bien !

5 droits fondamentaux de l'enfant vont t'être expliqués : le droit à l'identité, le droit à la santé, le droit à la protection, le droit à l'éducation, le droit à la participation.

J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité



► L'essentiel

Lorsqu'un enfant naît, ses parents vont le déclarer, l'« enregistrer » à la mairie de son lieu de naissance pour que son identité figure dans le registre de l'état civil. **Être enregistré à la naissance** est le premier des droits civils parce qu'il atteste de l'existence et de l'identité d'un enfant. Sans enregistrement, l'enfant ne peut pas être protégé car il n'a pas d'existence officielle. **Avoir une identité** permet de lutter contre la traite, les enlèvements, les mariages précoces, l'exploitation sexuelle, l'enrôlement des enfants dans l'armée, le travail forcé... De plus, un extrait d'acte de naissance est souvent nécessaire pour s'inscrire à l'école et avoir accès aux services de santé.

► Les articles de la CIDE

« L'enfant a le droit à un nom dès la naissance, il doit acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, il doit connaître ses parents et être élevé par eux. »

Articles 7 et 8 de la CIDE.

L'action de l'Unicef



- Encourager les parents et les gouvernements à déclarer les enfants dès la naissance.
- Encourager les gouvernements à permettre l'enregistrement des plus grands enfants et des adultes qui n'ont pas eu cette chance à la naissance.

J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité



► Et en France ?

Seuls, déracinés, privés de l'attention d'un adulte, menacés par toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation, les **mineurs isolés étrangers** doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée, d'un statut protecteur et de l'aide psychologique nécessaire, comme le demande la CIDE. Il en est de la responsabilité de l'État qui doit assurer le respect de leurs droits. La notion de « mineurs isolés étrangers » repose sur le droit à l'identité puisqu'il s'agit, pour ces mineurs, de prouver leur statut de mineurs, c'est-à-dire leur âge.

► Quelques chiffres



Chaque année, **51 millions** de naissances ne sont pas enregistrées.

44 % de ces enfants vivent en Asie du Sud.



On compte environ **4000 à 6000 mineurs isolés étrangers**.



Qu'est-ce que c'est, pour toi, *être un citoyen* ?

J'ai droit à la santé



► L'essentiel

Le droit à la santé est un droit essentiel dont tous les enfants devraient bénéficier. Pourtant, tous les ans, **plus de 9 millions d'enfants meurent dans le monde avant leur 5^e anniversaire**. Les principales menaces à la survie des enfants sont la malnutrition, le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'absence de vaccination, la pneumonie, le paludisme, le VIH-sida, le manque de soins adaptés.

► Les articles de la CIDE

« Chaque enfant a droit à un niveau de vie suffisant et à jouir du meilleur état de santé possible. »

Articles 3, 6, 24, 26 et 27 de la CIDE.

L'action de l'Unicef



- Soutenir la construction de puits pour fournir de l'eau potable.
- Aider à soigner, vacciner et informer les enfants et leurs parents pour éviter les maladies dangereuses.
- Apporter des soins, de l'eau et de la nourriture aux enfants et à leur famille.
- Aider à la mise en place de centres de santé.

J'ai droit à la santé



► Et en France ?

Aujourd'hui en France, un enfant en souffrance doit parfois attendre des mois avant d'obtenir un rendez-vous chez un pédopsychiatre. Il faudrait permettre un accès plus rapide aux **centres médico-psychologiques**, combler les besoins en lits d'hospitalisation en pédopsychiatrie, sensibiliser, informer et accompagner les parents dans le repérage des signes de mal-être de leur enfant.

Depuis 2004, les **Maisons des adolescents** accueillent, écoutent, informent, et parfois soignent les 12-19 ans en souffrance. Néanmoins, il n'y en a qu'une quinzaine en France.

► Quelques chiffres



24 000 enfants âgés de moins de cinq ans meurent chaque jour de malnutrition et de maladies qui, dans la plupart des cas, pourraient être évitées.



On compte **1 médecin scolaire pour 8 000 à 12 000 élèves**.



Qu'est-ce que c'est, pour toi, *être en bonne santé* ?

J'ai droit à l'éducation



► L'essentiel

Chaque enfant doit pouvoir **apprendre à lire et à écrire**. L'éducation permet de mieux se protéger contre les maladies, d'abaisser les taux de mortalité infantile et maternelle, d'aider ses propres enfants à s'instruire, à progresser, de lutter contre la pauvreté et les injustices, d'augmenter la productivité du pays...

► Les articles de la CIDE

« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation et doivent rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessibles à tout enfant, assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun. »

Articles 28 et 29 de la CIDE.

L'action de l'Unicef



- S'engager à développer l'éducation dans les pays pauvres.
- Distribuer du matériel scolaire.
- Aider à la construction ou restauration d'écoles.
- Encourager les parents à envoyer les enfants à l'école.
- Défendre l'école gratuite et obligatoire pour tous.

J'ai droit à l'éducation



► Et en France ?

La loi du 11 février 2005 affirme un principe fondamental : **l'inscription de tout enfant porteur d'un handicap à l'école de son quartier**. Malheureusement, trop souvent encore, les enfants ne peuvent en bénéficier que partiellement, faute de soutien individuel.

Par ailleurs, parmi **les jeunes qui sortent chaque année de l'école sans diplôme**, beaucoup ont décroché au collège, sont déscolarisés, en errance. C'est la première étape vers un désengagement du jeune de son milieu familial et du milieu scolaire, et donc vers l'exclusion sociale.

► Quelques chiffres



101 millions d'enfants ne sont pas scolarisés.
Plus de la moitié sont des filles.



20 000 à 40 000 enfants en situation de handicap ne seraient pas scolarisés.
Plus de **150 000** adolescents sortent chaque année de l'école sans diplôme.



Qu'est-ce que c'est, pour toi, *l'école pour tous* ?

J'ai droit à la protection contre les mauvais traitements et l'exploitation



► L'essentiel

Par protection, on entend **la prévention et la lutte contre toute forme de maltraitance, la violence et l'exploitation**, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants, et les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme l'excision et les mariages d'enfants.

Le nombre important de conflits armés représente un risque pour les enfants qui en sont les premières victimes et parfois les bourreaux, et qu'il faut aussi protéger des conflits et groupes armés.

► Les articles de la CIDE

« Les enfants ont le droit de grandir dans un cadre qui garantisse leur protection. »

Articles 19, 22, 32, 33, 34, 35, 39 et 40 de la CIDE.

L'action de l'Unicef



- Demander aux gouvernements d'interdire le travail des enfants.
- Encourager les programmes de lutte contre l'exploitation des enfants et l'éducation scolaire.
- Proposer des crédits bancaires aux familles pour éviter d'envoyer les enfants au travail.
- Veiller à ce que la surveillance des abus soit bien respectée dans les pays.

J'ai droit à la protection contre les mauvais traitements et l'exploitation



► Et en France ?

Depuis quelques années, la **justice pénale des mineurs a été repensée**. Des lois successives tentent de rapprocher cette justice de celle des majeurs. Pour l'Unicef, quelle que soit l'infraction commise, un enfant ne doit jamais être traité comme un adulte. Un enfant délinquant, c'est d'abord un enfant en danger. La justice se doit de le protéger et de privilégier l'éducatif sur le répressif.

Environ 98 000 enfants et adolescents étaient signalés comme étant en danger ou en risque de danger fin 2006, dont 19 000 signalés pour maltraitance. Les situations de violences psychologiques représentaient alors plus de 3 400 situations.

Quelques chiffres



158 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent. On compte plus de **250 000** enfants soldats.



450 000 enfants par an nécessitent une prise en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (enfants protégés ou en risque de danger ou pour lesquels une aide financière est apportée aux parents).



Qu'est-ce que c'est, pour toi, *l'exploitation des enfants* ?

J'ai le droit de participer



► L'essentiel

Dans une société démocratique, **tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants**. Leur donner l'information adaptée à leur âge, les écouter, les associer aux prises de décisions, à la maison, à l'école, au village, dans leur quartier, est de la responsabilité de tous les États ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant qui place la participation comme l'un des ses quatre principes fondamentaux.

► Les articles de la CIDE

« Les États parties garantissent à l'enfant la liberté d'expression. »

Articles 12, 13, 14, 15 et 17 de la CIDE.

L'action de l'Unicef



- Faire de la participation et de l'expression des jeunes une de ses priorités. Des espaces de libre expression leur sont réservés comme par exemple le site : « la voix des jeunes » : <http://www.unicef.org/voy/french/> ou l'espace jeunes de l'Unicef France : <http://jeunes.unicef.fr/>
- L'Unicef France propose deux programmes d'engagement pour tous les jeunes qui souhaitent s'impliquer : les « Clubs Unicef jeunes » pour les collégiens et les « Jeunes ambassadeurs » pour les lycéens.

J'ai le droit de participer



► Et en France ?

Le **Parlement des enfants** est une belle initiative de l'Assemblée nationale en matière de droit à la participation des enfants. Il s'agit d'offrir aux écoliers scolarisés en CM2 une leçon d'éducation civique « grandeur nature », en leur proposant de découvrir la fonction de législateur et de l'exercer le temps d'un Parlement des enfants. Ils sont, à cet effet, invités à rédiger, sous la conduite de leurs instituteurs qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

► Quelques chiffres



Dans de nombreuses régions du monde, la parole des enfants est encore trop souvent ignorée. Tous les enfants dont les droits n'ont pas été respectés sont autant d'enfants qui n'ont pas été écoutés, que l'on n'a pas laissés parler.



Il existe de nombreuses initiatives d'éducation et de participation des jeunes comme le Parlement des enfants, les Conseils municipaux des jeunes. Il existe **1800** Conseils municipaux d'enfants et de jeunes (d'après l'Anacej).



Selon toi, a-t-on le droit de tout dire ?

Chiffres et statistiques dans le monde



Le droit à l'identité

51 millions de naissances ne sont pas enregistrées.

44 % de ces enfants vivent en Asie du Sud.

Le droit à la santé

24 000 enfants âgés de moins de cinq ans meurent chaque jour de malnutrition et de maladies qui, dans la plupart des cas, pourraient être évitées.

1 milliard d'enfants sont privés d'un ou de plusieurs services essentiels à leur survie et à leur développement.

22 millions de nourrissons ne sont pas protégés des maladies infantiles par une vaccination de routine.

Le droit à l'éducation

101 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. Plus de la moitié sont des filles.

L'alphabétisation des jeunes est **1,2 fois** plus élevée chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes dans les pays les moins avancés.

Le droit à la protection

158 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent.

On compte plus de **250 000 enfants** soldats.

1,2 millions d'enfants environ sont victimes de la traite chaque année depuis 2000.

Le droit à la participation

Dans de nombreuses régions du monde, la parole des enfants est encore trop souvent ignorée.

En juillet 2009, le «Junior 8» a rassemblé **53 jeunes du monde entier** pour formuler des recommandations aux leaders du G8.

Chiffres et statistiques en France



Le droit à l'identité

On compte environ **4000 à 6000 mineurs isolés étrangers**.

Le droit à la santé

On compte environ **1 médecin scolaire pour 8 000 à 12 000 élèves**.

Les dépistages des troubles visuels, auditifs, du langage et cognitifs, à effectuer au cours de la 6^e année sont réalisés, à **80 %** en moyenne.

Les examens médicaux pratiqués en CM2 et en classe de 3^e ne sont pas systématiques.

Le droit à l'éducation

20 000 à 40 000 enfants en situation de handicap ne seraient pas scolarisés.

150 000 enfants sortent chaque année de l'école sans diplôme. Parmi eux, beaucoup décrochent dès le collège.

Le droit à la protection

On compte **15 000 enfants** (avec leur famille) sans domicile fixe.

450 000 enfants par an sont aidés par les services de l'aide sociale à l'enfance.

Le droit à la participation

Il existe de nombreuses initiatives en matière d'éducation et de participation des jeunes comme le Parlement des enfants, les Conseils municipaux d'enfants et de jeunes : il en existe **1800** (d'après l'Anacej).

Quiz



Tu connais maintenant l'essentiel de ce que tu dois savoir sur les droits de l'enfant. Teste tes connaissances.

1. D'après la CIDE, quel âge a un enfant ?

- a. De 0 à 7 ans.
- b. De 0 à 15 ans.
- c. Moins de 18 ans.

2. Combien de pays ont ratifié la CIDE ?

- a. 200.
- b. 193.
- c. 150.

3. Avant 1989, quel est le 1^{er} pays à avoir proposé un projet de Convention des droits de l'enfant ?

- a. La Pologne.
- b. La Suisse.
- c. Les États-Unis.

4. Combien d'articles contient la CIDE ?

- a. 3.
- b. 54.
- c. 66.

5. Le Comité des droits de l'enfant est chargé de :

- a. Punir les États qui ne respectent pas la CIDE en leur infligeant des amendes.
- b. Surveiller l'application de la CIDE dans les États qui l'ont ratifiée.
- c. Mettre en place des programmes dans les pays en développement.

Quiz

6. Dans le monde, chaque minute, un enfant est :

- a. Contaminé par le VIH-sida.
- b. Vacciné contre les six principales maladies infantiles.
- c. Atteint de paludisme.

7. Pour que les enfants aient tous le droit à l'éducation, les États doivent rendre l'enseignement primaire :

- a. Gratuit et facultatif.
- b. Obligatoire et amusant.
- c. Obligatoire et gratuit.

8. Lorsqu'on est « enfant soldat », quel droit inscrit dans la CIDE n'est pas respecté ?

- a. Le droit d'avoir une famille.
- b. Le droit d'être protégé.
- c. Le droit de jouer.

9. Chaque année, dans le monde, combien d'enfants ne sont pas enregistrés à la naissance ?

- a. 51 millions.
- b. 1 000.
- c. 5 millions.

10. La participation :

- a. Oblige les enfants à aller à l'école.
- b. N'est pas un droit inscrit dans la CIDE.
- c. Est l'un des principes fondamentaux de la CIDE.

Témoignages d'enfants

Retrouve le droit qui n'a pas été respecté pour chaque témoignage.



Le droit à

L'histoire d'Atia et de ses frères et sœurs, Madagascar

Atia (12 ans), Marie-Rose (18 ans) et leurs huit frères et sœurs ne sont pas inscrits sur les registres de l'état civil. Officiellement, ils n'existent pas. Ils sont venus avec leurs parents pour effectuer l'enregistrement rétroactif de leur naissance. Le juge Tatafraky s'est déplacé afin d'enregistrer et d'officialiser l'existence d'environ 1 200 enfants. Les familles se présentent devant lui avec leur dossier, répondent à ses questions et repartent après quelques minutes en ayant accompli cette formalité administrative qui peut changer la vie. Après le passage de sa famille devant le juge, Atia explique qu'il est venu chercher sa « Kopia » parce qu'il veut continuer d'aller à l'école et avoir une carte d'identité. Marie-Rose, elle aussi, veut une carte d'identité car elle a 18 ans et veut pouvoir voter. Elle est venue avec sa fille de 2 ans qui a été enregistrée en même temps qu'elle. « C'était impressionnant de passer devant le juge, mais je suis contente de l'avoir fait. »



Le droit à

L'histoire de Nelao, Namibie

Nelao a été infectée par le VIH à l'âge de seize ans, il y a presque cinq ans. « J'étais au courant pour le VIH », dit-elle. « Mais je n'ai pas osé prendre les précautions que je conseillais aux autres. L'amour que j'avais pour le garçon qui m'a infectée m'a aveuglée. J'avais la phrase toute prête dans la tête : « Utilisons un préservatif ». Mais je ne suis pas arrivée à la dire. J'ai cru que si je lui disais ça, ce serait la fin de notre relation. Et j'étais trop jeune pour dire « non » et ne pas céder. ». Nelao a découvert qu'elle était séropositive quand son fils, qui a maintenant trois ans, est tombé malade. Ils ont tous les deux fait le test du VIH et ils étaient tous les deux porteurs du virus.

Naturellement, ce fut un grand choc. Mais la mère de Nelao ne l'a pas laissé tomber et l'a beaucoup aidée. « Je fais encore partie de la famille », fait remarquer Nelao. « Plus tard, quand j'ai reçu des conseils, j'ai compris ce que ça voulait dire « être séropositive », et comment vivre avec le VIH. »

Témoignages d'enfants

Retrouve le droit qui n'a pas été respecté pour chaque témoignage.



Le droit à

L'histoire de Lalita, Inde

Comme beaucoup de parents en Inde, ceux de Lalita voulaient qu'elle se marie à l'âge de dix ans. Voulant s'instruire, la jeune fille s'est rendue secrètement dans une école réservée aux filles des villages pauvres. « Je me souviens encore du jour où mon frère jumeau m'a surprise alors que j'allais à l'école. Il m'a battue car il était honteux que j'ose étudier alors qu'aucun homme de notre famille n'avait jamais été scolarisé. »

Lalita a appris à lire et à écrire. Elle a également appris l'usage de la bicyclette et le karaté. « Je veux poursuivre mes études et devenir un professeur chevronné. Je veux faire découvrir aux filles un monde qu'elles ignorent, et je rêve d'une école dans chaque village ! »



Le droit à

L'histoire d'Alhaji, Sierra Leone

Alhaji a été enlevé par des soldats rebelles en Sierra Leone quand il avait dix ans. Il a été forcé de se battre avec eux jusqu'à ce que l'Unicef obtienne sa libération deux ans plus tard. Alhaji raconte ces deux années passées à combattre. Souvent en première ligne, après avoir été drogué, il a commis des atrocités, tué des militaires et des civils. Il ne sait plus combien. Mais il a vu aussi mourir ses amis à côté de lui.

Aujourd'hui, en partie à cause du manque de drogue, Alhaji a du mal à dormir et à se concentrer. Il lui arrive encore de montrer de l'agressivité envers les autres. Il vit dans une famille d'accueil, va à l'école et reçoit une aide psychologique pour retrouver sa place dans la société



Le droit à

L'histoire d'Iqbal Masih, Pakistan

Iqbal Masih est né au Pakistan en 1983. À l'âge de 4 ans, il est vendu par ses parents à un fabricant de tapis pour qui il travaille pendant 6 ans comme esclave. Il est libéré et rejoint l'organisation du « Front de libération du travail des enfants » où il devient le porte-parole de l'enfance exploitée. Il parcourt son pays et le reste du monde pour alerter l'opinion internationale. En janvier 1995, il participe à une Convention contre l'esclavage des enfants au Pakistan. Mais il n'aura pas eu le temps de profiter de sa liberté, puisqu'il est assassiné le 16 avril 1995 alors qu'il n'a que 12 ans.

Bilan des droits de l'enfant

► Les progrès accomplis

• Identité

L'enregistrement à la naissance est près de deux fois plus probable pour un enfant dans une ville que pour celui né dans une zone rurale. Certains pays ont fait d'énormes progrès en la matière, comme au Ghana où on est passé de 52 % d'enfants enregistrés en 2000 à 78 % en 2004, ou au Sénégal de 60 % à 78 %.

• Santé

Le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans dans le monde est tombé de 12,5 millions en 1990 à 9 millions en 2008. Les vaccins ont sauvé des millions de vies et contribué à réduire de 74 % les décès liés à la rougeole dans le monde depuis 2000.

• Education

Le nombre d'enfants ne fréquentant pas l'école a diminué de 115 millions en 2002 à 101 millions en 2009. Plus de 90 % des élèves des pays en développement allaient jusqu'à la fin de l'enseignement primaire en 2000-2007.

• Protection

Le droit des enfants à la protection a été renforcé en 2000 par l'ajout de deux protocoles facultatifs à la CIDE : l'un concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, l'autre concernant l'implication d'enfants dans des conflits armés. Depuis, un certain nombre de pays ont ratifié ces protocoles et fait des progrès en matière de protection des enfants. Plus de 20 pays ont établi des organismes indépendants de défense des droits de l'enfant.

• Participation

De nombreuses initiatives nationales et internationales ont été mises en place (le Parlement des enfants, le Junior 8...).

Bilan des droits de l'enfant

► Les défis à relever

• Identité

Malgré les progrès accomplis, chaque année, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées dans le monde.

Objectif fixé d'ici 2015 : mettre en place des systèmes d'enregistrement de tous les enfants à la naissance ou peu après.

• Santé

Malgré les progrès accomplis, 24 000 enfants âgés de moins de 5 ans meurent chaque jour dans le monde.

Objectif fixé d'ici 2015 : réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH et le sida, le paludisme et d'autres maladies et assurer un environnement durable.

• Education

Malgré les progrès accomplis, 101 millions d'enfants dans le monde n'ont pas accès à l'école primaire.

Objectif fixé d'ici 2015 : assurer l'éducation primaire pour tous.

• Protection

Malgré les progrès accomplis, 150 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent dans le monde.

Objectif fixé d'ici 2015 : protéger les enfants contre toutes les formes de maltraitance, de négligence, d'exploitation et de violence.

• Participation

Pour être authentique et efficace, la participation des enfants nécessite un changement radical des modes de réflexion et des comportements des adultes.

Objectif d'ici 2015 : faire de la participation une réalité pour tous les enfants.

Objectifs fixés d'ici 2015 : OMD = Objectifs du Millénaire pour le développement (voir la définition du lexique page 31).

Lexique

Convention : accord passé entre plusieurs États. Elle est plus contraignante alors qu'une déclaration ne l'est pas, mais uniquement pour les pays qui la font ratifier par leur parlement.

Déclaration : document qui énonce des principes généraux (droits, devoirs...). Les pays signataires n'ont aucune obligation vis-à-vis d'elle. Elle manifeste une bonne volonté.

Droits fondamentaux : droits primordiaux qui protègent tous les individus, quel que soit leur nationalité ou leur statut.

Enfant : un enfant est un individu qui a moins de 18 ans selon la Convention internationale des droits de l'enfant.

Education : chaque enfant doit pouvoir apprendre à lire et écrire. L'éducation permet de mieux se protéger contre les maladies, d'abaisser les taux de mortalité infantile et maternelle, d'aider ses propres enfants à s'instruire, à progresser, de lutter contre la pauvreté et les injustices, de mettre fin aux cycles générationnels de pauvreté, d'augmenter la productivité du pays...

Identité : être enregistré à la naissance est le premier des droits civils parce qu'il atteste de l'existence et de l'identité d'un enfant. Sans enregistrement, un enfant ne peut pas être protégé car il n'a pas d'existence officielle.

Intérêt supérieur de l'enfant : concept juridique introduit par la CIDE (article 3) qui stipule que toutes les décisions concernant un enfant doivent tenir compte en priorité de son bien-être.

Lexique

OMD : les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), approuvés par les gouvernements aux Nations unies en septembre 2000, visent à améliorer le bien être de l'Homme en réduisant la pauvreté, la faim dans le monde et la mortalité infantile et maternelle, en garantissant l'accès à l'éducation pour tous, en contrôlant et en gérant les épidémies et les maladies, en abolissant la discrimination entre les sexes, en assurant un développement durable et en établissant des partenariats à l'échelle mondiale.

Participation : dans une société démocratique, tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants. Leur donner l'information adaptée à leur âge, les écouter, les associer aux prises de décisions, à la maison, à l'école, au village, dans leur quartier est de la responsabilité de tous les États ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant qui place la participation comme l'un des ses quatre principes fondamentaux.

Protection : par protection, on entend la prévention et la lutte contre toute forme de maltraitance, la violence et l'exploitation, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants, et les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme l'excision et les mariages d'enfants.

Ratifier : acte par lequel un État s'engage juridiquement à respecter tous les articles d'une convention et à mettre ses lois en conformité avec eux.

Santé : le droit à la santé est un droit essentiel dont tous les enfants devraient bénéficier. Il leur donne accès aux soins et leur permet d'être vacciné, de se protéger de la malnutrition, des maladies, notamment celles liées au manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Signer : acte par lequel un État s'engage moralement à respecter tous les articles d'une déclaration. Les États-Unis, par exemple, ont signé la CIDE, mais ne l'ont pas ratifiée.

► Réponses quiz

- 1. c.** moins de 18 ans. **2. b.** 193. **3. a.** La Pologne. **4. b.** 54.
- 5. b.** Surveiller l'application de la CIDE dans les États qui l'ont ratifiée.
- 6. a.** Contaminé par le VIH-sida. **7. c.** Obligatoire et gratuit.
- 8. b.** Le droit d'être protégé. **9. a.** 51 millions.
- 10. c.** Est l'un des principes fondamentaux de la CIDE.

► Réponses témoignages

L'histoire d'Atia et de ses frères et sœurs, Madagascar : **le droit à l'identité**

L'histoire de Nelao, Namibie : **le droit à la santé**

L'histoire de Lalita, Inde : **le droit à l'éducation**

L'histoire d'Alhaji, Sierra Leone : **le droit à la protection**

L'histoire d'Iqbal Masih, Pakistan : **le droit à la participation**

► Sources chiffres et statistiques

- Application de la CIDE, audition de la France 2009, Unicef France
- La situation des enfants dans le monde, rapport, nov. 2009, Unicef

► Pour en savoir plus...

- Consultez le site de l'Unicef France : www.unicef.fr
- Consultez le site « La Voix des jeunes » : www.unicef.org/voy/french
- Consultez le site de l'Unicef international : www.unicef.org
- Consultez le site de l'Unicef France Education : www.unicef.fr (Éducation)
- Consultez le site « Défense de ne pas agir » : www.jeunes.unicef.fr

UNISSONS-NOUS POUR LES ENFANTS !

Malgré tous les progrès accomplis dans le monde et en France, visant à faire respecter les droits de l'enfant, il reste beaucoup de défis à relever en matière d'identité, de santé, d'éducation, de protection et de participation des enfants.